

ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : www.es-seyssel.com

contact : informations@es-seyssel.com



RCS Thonon-les-Bains
485 010 847 00013
Code APE 3513 Z

FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

TARIF BLEU DOMESTIQUE - Option TEMPO		01/02/2025	
en vigueur depuis le			
Puissance souscrite en kVA	Prix des mensualités (en €)		
	HT*	TTC*	
6	11,42	14,40	
9	14,16	18,09	
12	16,94	21,83	
15	19,48	25,30	
18	22,03	28,79	
24 - 30	32,87	41,82	
36	38,57	51,03	

	Prix de l'énergie (en c€/kWh)			
	Heures Creuses		Heures Pleines	
	HT*	TTC**	HT*	TTC**
Jours Bleus : 300 jours par an	7,36	12,88	9,56	15,52
Jours Blancs : 43 jours par an	8,69	14,47	11,56	17,92
Jours Rouges : 22 jours par an	9,28	15,18	51,51	65,86

HT* : hors TICFE (CSPE), CTA, Taxes locales et TVA

TTC* : inclus CTA (tableau ci-dessous), TVA (5,5 %)

TTC** : inclus TICFE (3,37 c€/kWh), Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproductions individuelles avec injection (9,72 €/an)

L'année TEMPO commence au 01/09 de chaque année

La journée TEMPO commence à 6h00 du matin

Jours Rouges : entre le 01/11 et le 31/03

Préavis : la veille dès 20h.

Dispositions particulières

- samedi : jour "Bleu" ou "Blanc"

- dimanche : jour "Bleu"

Heures Creuses : 22h-6h

TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé						
TARIF BLEU DOMESTIQUE - Option EJP					01/02/2025	
en vigueur depuis le						
P. Souscrite (en kVA)	Mensualités (en €)		Energie (en c€/kWh)			
	HT*	TTC*	Heures Chargées		Heures Normales	
			HT*	TTC**	HT*	TTC**
12	16,50	20,77	88,61	110,38	8,93	14,76
15	19,15	24,22				
18	21,63	27,49				
36	37,60	48,26				

Majoration pour les autoproductions individuelles avec injection (9,72 €/an)

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)						
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 21,93%			Taux TVA : 5,5%		
	Option EJP			Option TEMPO		
	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC
9	/	/	/	13,63	2,99	3,15
12	14,56	3,19	3,37	17,08	3,75	3,96
15	17,38	3,81	4,02	20,53	4,50	4,75
18	20,20	4,43	4,67	23,98	5,26	5,55
24	/	/	/	30,88	6,77	7,14
30	/	/	/	37,78	8,29	8,75
36	37,12	8,14	8,59	44,68	9,80	10,34

1 Taxes : Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE) : 3,37 c€/kWh

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur

la part acheminement de la facture ; tarif T6 01/02/2025

valeurs à la Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0 c€/kWh

date de vigueur Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

TVA à 20 % sur énergie, CSPE, TCFE et prestations

TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique),

1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

3 Prestations techniques :

raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96

géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur

voir en fin de fiche les coûts usuels

4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE

Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1.

7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6
Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.
Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours
Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032 96703357447 27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881),
chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces
option gratuite : par prélèvement, le 5, 10, 15 ou du mois suivant la réception de la facture
option gratuite : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation; prélèvement le 5, 10, 15 ou 25 du mois
Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite;
Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 6,25 € HT / 7,5 TTC
Intervention pour impayé ou manquement contractuel :
Compteur évolué prix réduction / suspension : 3,22 € HT - 3,86 € TTC / 35,45 € HT - 42,54 € TTC
Compteur non évolué prix réduction / suspension : 50,39 € HT - 60,47 € TTC / 50,39 € HT - 60,47 € TTC

9 Service client et réclamations

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
Vous pouvez nous joindre également par courriel à : informations@es-seyssel.com
Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification
- Avec compteur évolué 1,45 € HT - 1,74 € TTC en standard
- Avec compteur non évolué 26,52 € HT en standard - 31,82 € TTC majorée de 35,83 € HT - 43 € TTC en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.
Frais d'augmentation de puissance sans changement matériel compteur évolué : 3,51 € HT 4,21 € TTC ; frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 35,67 € HT - 42,8 € TTC.
Relève spéciale à la demande du client : 29,89 € HT - 35,87 € TTC.
Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 35,83 € HT - 43 € TTC.
Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 63,22 € HT - 75,86 € TTC.
Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site www.es-seyssel.com.

12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus